

# APUO BULLETIN DE NÉGOCIATION

## L'APUO est prête...

Suite à l'Assemblée générale spéciale du 14 février dernier, où les membres de l'APUO ont adopté les propositions de négociation, le Comité des négociations collectives (CNC) et l'équipe de négociation (ÉN) ont préparé un dossier contenant l'ensemble des propositions détaillées et complètes à remettre à l'équipe de négociation de l'employeur, tel que convenu, lors de la première rencontre. L'APUO est donc prête à lancer les négociations collectives depuis le 18 février dernier.

Lors des rondes précédentes, l'employeur a systématiquement fait traîner en longueur les négociations, prenant parfois semaines et mois pour compléter ses propositions, se présentant parfois sans préparation ou encore avec des propositions incomplètes. L'APUO a clairement indiqué à l'employeur qu'elle n'accepterait pas un tel comportement pour cette nouvelle ronde et celui-ci s'est engagé à se présenter dûment préparé à chaque rencontre. Malheureusement, ce n'est pas ce qui arrive.

## ... mais l'employeur ne l'est pas !

Parce qu'il n'était toujours pas prêt pour débiter les négociations en février comme prévu, l'employeur a proposé que les deux équipes participent ensemble à un atelier de formation pour la négociation collective. L'APUO n'en voyait ni la nécessité, ni l'utilité, puisque son équipe de négociation avait déjà eu un atelier intensif de deux jours en décembre dernier. Les deux premières rencontres furent donc annulées par l'employeur.

L'équipe de l'employeur n'étant toujours pas prête aux dates prévues pour les troisième et quatrième rencontres, celles-ci n'eurent pas lieu non plus.

Suite à ces quatre premières rencontres ratées, les deux rencontres suivantes ne purent non plus avoir lieu, l'employeur n'ayant toujours pas complété son travail de préparation.

## TOUTES LES PROPOSITIONS DEVAIENT ÊTRE PRÊTES AU PLUS TARD LE 20 MARS

Les deux parties ont convenu en janvier dernier d'échanger l'ensemble de leurs propositions détaillées et complètes à la table de négociation au plus tard le 20 mars, afin de débiter la négociation collective sur une base solide.

Alors que l'équipe de l'APUO était prête avec son cahier de propositions, celle de l'employeur n'a pas su respecter ses engagements et n'avait toujours pas complété l'ensemble de ses propositions.

Par conséquent, une prochaine rencontre est prévue le 25 mars, où l'équipe de l'APUO s'attend à recevoir l'ensemble des propositions détaillées et complètes de l'employeur.

## RAPPEL - ÉVÉNEMENTS À VENIR:

L'APUO sera l'hôte des événements suivants:

1. Conférence du professeur Joel Westheimer (Éducation) sur la corporatisation de l'université, le 11 avril, de 13:00 à 14:00, pièce DMS 12102;
2. L'ACPPU tiendra un atelier sur le processus de griefs de 14h30 à 16h30 le 11 avril, et de 9h00 à 17h00 le 12 avril, pièce DMS 12102;
3. Réception « 5 à 7 » le 11 avril, de 17h00 à 19h00, pièce DMS 12102.

## Réforme du régime de retraite: l'APUO ne sera pas prise en otage

Comme vous savez déjà (voir nos communications précédentes), la réforme éventuelle du régime de retraite est un enjeu qui préoccupe l'employeur depuis longtemps. À cette fin, il a relancé un processus de discussion l'automne dernier, au sein duquel se retrouvent tous les syndicats et représentants de ceux et celles qui contribuent au régime de retraite. Cette initiative mettait fin à une période d'inaction de plus de deux ans durant laquelle l'employeur ignorait la réforme du régime de retraite après avoir catégoriquement rejeté la proposition de réforme faite par les syndicats au printemps 2010.

L'APUO et les autres syndicats ont accepté de bonne foi de participer activement au processus initié l'automne dernier et y ont toujours agi de manière responsable et concertée, comme en témoignent nos communications conjointes sur le sujet. Malgré la disponibilité de l'APUO et des autres syndicats (qui se réunirent entre eux en plus des rencontres avec l'employeur), seulement trois rencontres, d'une durée variable, ont eu lieu depuis septembre dernier pour discuter de cet enjeu important pour l'employeur.

À la surprise générale, lors de la première rencontre à la table de négociations le 20 mars, l'employeur mentionne que la réforme du régime de retraite sera incluse dans les négociations collectives (contrairement à la pratique consacrée) et que toute entente salariale serait conditionnelle à une réforme satisfaisante (pour l'employeur) du régime de retraite. L'employeur nous annonça du même coup que le processus de discussion initié par lui l'automne dernier et auquel participaient tous les syndicats étaient conséquemment mis sur la glace.

Il est maintenant clair pour l'APUO que le processus de discussion initié l'automne dernier n'était rien de plus qu'une tentative de faire accepter, par tous les groupes présents, le point de vue et la réforme unilatéralement privilégiés par l'employeur. Devant son incapacité à convaincre l'APUO et les autres syndicats que le régime de retraite souffre d'un problème structurel nécessitant une réforme permanente, l'employeur tente maintenant de prendre le processus de négociations collectives en otage en rendant toute entente salariale conditionnelle à sa réforme du régime de retraite, soit celle qu'il a unilatéralement choisie. Pour l'APUO, comme pour les autres syndicats sur le campus, le régime de retraite n'est pas victime d'un problème structurel à long terme, mais plutôt d'un enjeu actuariel à court terme qui se résorbera de lui-même en trois ans. L'APUO n'acceptera donc pas passivement cette manœuvre agressive et indigne de l'employeur.

En définitive, bien que l'employeur ait mentionné à plusieurs reprises sa volonté de conduire des négociations différentes de celles précédentes, tout suggère pour le moment qu'il s'agit d'un engagement de plus qu'il ne respectera pas. L'APUO, de son côté, entend tout faire en son pouvoir pour mener des négociations transparentes et efficaces, dans le respect intégral des positions adoptées par l'Assemblée générale.

### **VOCABULAIRE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES**

**Divulgence d'information:** communication de l'employeur aux salariés et à leurs représentants syndicaux de l'information pertinente à la négociation collective, aux licenciements envisagés et à la protection de la santé et sécurité au travail des salariés.

### **BULLETIN DE NÉGOCIATIONS DE L'APUO**

PUBLIÉ MENSUELLEMENT DURANT LES  
NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

COMMENTAIRES ? QUESTIONS ?

[apu@uottawa.ca](mailto:apu@uottawa.ca)

613-230-3659